

Montréal, 15 janvier 2022



Chers parents,

Voici des informations sur la rentrée du 17 janvier sous forme de questions-réponses.

1- Pour quelles raisons et combien de temps mon enfant de 12 ans et moins doit-il s'isoler?

Vous avez reçu hier deux documents explicatifs qui pourront vous aider grandement à gérer les périodes d'isolement de votre bulle familiale.

[Consignes en cas de symptômes](#)

[Consignes bulle familiale](#)

J'ai aussi bâti ce tableau dans le but de porter votre attention sur les principaux changements survenus depuis décembre.

Situations menant à un isolement	Que faut-il faire dans cette situation?	Quelle est la différence marquée avec ce que nous avons connu dans le passé?
Votre enfant a la COVID.	Consignes à suivre pour la personne atteinte de la COVID-19 Gouvernement du Québec (quebec.ca)	L'isolement ne dure que 5 jours et non 10 jours. Au moment du retour en classe, l'élève doit être maintenu à 2 mètres des autres pour une durée de 5 jours.
Votre enfant a des symptômes.	Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19 Gouvernement du Québec (quebec.ca)	Un test rapide doit être fait à la maison et si vous n'avez pas de test, votre enfant doit s'isoler 5 jours. Si le résultat du test est négatif, il faut s'isoler, surveiller ses symptômes et faire un deuxième test rapide 24 heures plus tard . Si le résultat du 2e test est négatif et que les symptômes s'amenuisent, il est possible de revenir à l'école.
Votre enfant a eu un contact à risque élevé (dans la bulle familiale) avec une personne testée positive.	Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas de COVID-19 Gouvernement du Québec (quebec.ca)	Les contacts à risque modéré d'un cas confirmé (15 minutes et plus /sans masque /à moins de 2 mètres) n'ont plus à s'isoler . Seuls les élèves ayant eu des contacts à risque élevé avec un cas doivent s'isoler pour 5 jours et non 10 jours.

IMPORTANT

Selon les nouvelles mesures, un enfant qui revient à l'école, après avoir complété un isolement de 5 jours, doit maintenir une distanciation de 2 mètres pendant les 5 jours suivants.

Si cette situation concerne votre enfant, vous devez m'informer par courriel dès maintenant. Nous serons ainsi en mesure d'assurer un environnement sécuritaire pour tous dès le 17 janvier.

2- Pourquoi les écoles doivent-elles faire un plan de contingence?

Ce plan vise à offrir des services éducatifs de qualité malgré les nombreuses absences anticipées en raison de la COVID-19. Nous souhaitons à tout prix éviter qu'en raison d'un manque de personnel, des élèves soient contraints d'être isolés à la maison.

3- Comment fonctionnera ce plan de contingence?

Nous allons d'abord appliquer nos procédures habituelles en cas d'absence. Par exemple, si un enseignant est absent, il sera prioritairement remplacé par un suppléant. Faute de suppléant, d'autres enseignants de l'école feront une rotation dans cette classe durant leurs périodes libres.

Si plusieurs enseignants manquent à l'appel et que nous n'avons pas de suppléants, nos orthopédagogues devront remplacer dans les classes pour une journée ou quelques jours. Il est aussi envisagé qu'un enseignant spécialiste doive annuler son cours pour s'occuper d'un groupe-classe.

Il est possible que ces solutions vous paraissent insensées, mais nous n'avons pas vraiment le choix de prévoir ce genre de scénarios. Nous tenterons de tout mettre en place dans la plus grande bienveillance.

En cas de problème majeur de comblement, les conseillers pédagogiques du CSSDM seront déployés dans les écoles. Si jamais les options énumérées ne fonctionnent pas, nous devons alors faire appel aux autres membres du personnel de l'école (professionnels, éducateurs).

Il est aussi possible que nous ayons des difficultés de comblement au service de garde. Dans ce cas, le même principe s'applique. Les enseignants seront appelés à manger avec leur groupe sur l'heure du diner, ou encore, à rester avec leur groupe un peu plus longtemps en fin de journée.

Une fois toutes ces options épuisées (et espérons-le, avant que tout le personnel soit épuisé ☺), nous pourrions faire appel à vous, les parents.

4- Les médias parlent beaucoup des parents qui pourraient être appelés à venir en classe en cas de manque de personnel. Qu'en est-il exactement?

Des parents pourraient être engagés à titre de surveillants d'élèves lorsque les autres membres du personnel ne sont pas disponibles et lorsque le CSS n'est pas en mesure de nous fournir une ressource. Une rémunération sera possible. Si vous êtes intéressés, vous pouvez [remplir ce sondage](#). Il est à noter que la vérification de vos antécédents judiciaires devra être à jour (3 ans et moins). Vous pouvez aussi nous offrir vos services bénévolement si cela se rapproche davantage dans votre vision de l'école alternative.

Voici des exemples de tâches que nous pourrions vous confier :

- Remplacer un éducateur durant l'heure du diner (principalement de la surveillance à l'extérieur)
- Remplacer un éducateur après l'école
- Surveiller une classe pendant qu'une enseignante en isolement enseigne à ses élèves de manière virtuelle par le biais du TNI. *Si un tel scénario voit le jour, ce sera dans une classe de grands (2^e ou 3^e cycle) et nous allons prévoir*

deux parents pour un même groupe. Je rappelle que cette situation peut se produire uniquement si aucun suppléant ou autre membre du personnel ne sont disponibles.

5- Mon enfant est en isolement, quels seront les services éducatifs auxquels il aura droit?

Voici ce que le plan de contingence du gouvernement prévoit et je cite :

Dans le cas des élèves en isolement, des travaux à la maison doivent être remis par les enseignants pour la période d'isolement.

Il n'est pas envisagé pour le moment que les enseignants établissent un contact direct quotidien avec leurs élèves qui seront en isolement. Il s'agit de l'orientation du CSSDM sur cette question, compte tenu du contexte actuel (enseignants appelés à dîner avec leurs élèves, remplacement d'urgence). Si des changements surviennent, je vous informerai dès que possible.

En tant que parents, vous avez peut-être des disponibilités pour aider les élèves qui sont isolés à la maison. À ce sujet, voici à nouveau [un sondage](#) que je vous avais fait parvenir cet automne. Si vous souhaitez vous impliquer pour coordonner ce dossier, faites-moi signe.

6- Quand les petites boîtes de tests rapides seront-elles distribuées?

Nous n'avons toujours pas reçu les boîtes de tests rapides à distribuer. Nous devrions les recevoir d'ici une à deux semaines. Dès que nous les aurons, je vous enverrai un courriel pour vous informer de la journée précise de la distribution. Si votre enfant n'apporte pas ses tests à la maison ladite journée, vous pourrez ainsi communiquer avec le titulaire de votre enfant pour effectuer un suivi.

D'ici là, si vous avez un urgent besoin de tests rapides pour votre enfant (afin de lui éviter un isolement ou d'éviter à tous un début d'éclosion), écrivez-moi. Il nous reste quelques petites boîtes vertes à l'école. Vous pourriez passer à l'école lundi et je pourrais vous remettre deux tests rapides. Vous trouvez le guide d'utilisation [en cliquant ici](#).

En ce qui a trait aux tests rapides que nous faisons passer aux élèves développant des symptômes à l'école, nous sommes toujours à la recherche de parents ayant des disponibilités pour nous donner un coup de main à l'occasion. Dans le nouveau contexte qui nous attend, il est possible que nous ayons de nombreux élèves à tester. Si vous êtes quelques-uns à répondre à l'appel, nous pourrions peut-être éviter que des enfants soient en isolement parce qu'ils n'ont pas accès à des tests. Si cela vous intéresse, écrivez-moi.

7- Qu'en est-il des bulles-classes?

L'équipe de l'école Atelier compte maintenir son fonctionnement en bulles-classes pour les prochaines semaines. Ce fonctionnement n'est toujours pas une obligation de la DRSP. Par contre, elle encourage toujours cette pratique pour les écoles qui sont en mesure de le faire.

8 – Qu'en est-il de la vaccination?

70% des élèves de l'école Atelier sont vaccinés. Pour les élèves qui ont reçu leur 1re dose à l'école, la 2^e dose aura lieu le 9 février.